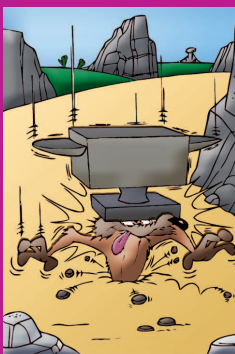


GT Mesures catégorielles

21 mars 2016



GRRRR!

finances
Solidaires

De qui se moque-t-on ?

Un groupe de travail ministériel présidé par Laurent De Jekhowsky Secrétaire Général s'est tenu le lundi 21 mars 2016 sur les mesures catégorielles. Il portait sur plusieurs sujets : la prime exceptionnelle (faisant suite à la prime d'intéressement collectif, abandonnée par décision des Ministres), le Rifseep, l'application du projet dit « PPCR », le plan ministériel de qualifications, la prime de restructuration de services et d'autres points.

En introduction, le secrétaire général a rappelé que ce groupe de travail se tenait dans un contexte où certaines mesures avaient déjà été prises sur : le protocole PPCR (dont la mise en place a été décidée par le gouvernement malgré le rejet de syndicats représentant plus de 50 % des fonctionnaires) et la revalorisation du point d'indice annoncée récemment.

Ces mesures n'empêchent pas, selon lui, des mesures catégorielles au sein de « Bercy » (arrêté triennal sur l'avancement de grade, plan de transformations d'emplois de C en B et de B en A et la prime exceptionnelle de 100 euros en 2015). Ce contexte budgétaire reste cependant pour le Secrétaire Général « très contraint » et « toutes les mesures décidées et à venir doivent intégrer cette contrainte budgétaire ».

Notre déclaration liminaire

Ce groupe de travail se tient quelques jours après l'annonce du dégel de la valeur du point d'indice de 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017. Au-delà du caractère très politique de cette annonce dans un contexte marqué par le fort rejet de la « loi travail » et à quelques encablures des élections présidentielles, cette mesure, la première depuis 6 ans après de nombreuses mobilisations, est largement insuffisante. En témoignent les nombreuses données sur la perte réelle de pouvoir d'achat des fonctionnaires...

Les orientations budgétaires du gouvernement étant par ailleurs maintenues, la crainte du jeu de vases communicants est malheureusement fondée en termes d'impact de cette annonce sur les mesures catégorielles. Si la valeur du point d'indice demeure un enjeu, les mesures catégorielles (indemnitaire, promotions internes) le demeurent également.

Pour **Solidaires Finances**, la question du traitement reste plus que jamais d'actualité, elle nécessite des réponses urgentes afin de :

- ❶ garantir qu'il n'y ait enfin à l'avenir aucune perte de pouvoir d'achat,
- ❷ reconnaître les qualifications des agents,
- ❸ revaloriser les rémunérations et en réduire les écarts.



Suite de notre déclaration liminaire

Au regard de ce groupe de travail, nos demandes sont les suivantes :

Garantir un traitement plein et entier des dossiers non réglés à ce jour.

Il en va ainsi :

- ❶ du correctif de « B en A », véritable arlésienne, sur lequel le ministre s'est pourtant engagé,
- ❷ et du dossier « ZUS » sur lequel notre organisation reste active afin que les agents concernés aient enfin rapidement leur dû.

Pour le Secrétaire Général, le gouvernement a pris sa décision sur le dégel de la valeur du point d'indice,

Sur d'autres mesures, il a confirmé que le travail se poursuit pour formaliser des propositions sur le correctif de « B en A » sans qu'une annonce ne puisse être annoncée ce jour.

Sur les « ZUS », les travaux avancent (le recensement est cependant difficile au Medde) et nécessitent un gros travail de reconstitution de la carrière des agents concernés sur la base du texte.

Les travaux de recensement dans les directions font état de 6 000 agents concernés à la DGFiP, 1 000 à la DGDDI, 100 à la DGCCRF et 200 à l'INSEE. Les reconstitutions de carrières sont en cours mais la tâche est compliquée notamment à la DGFiP.

Prime exceptionnelle

Au-delà de l'information que nous attendons sur le dispositif envisagé par le Ministère, nous réitérons notre demande de voir utiliser le budget précédemment alloué à la « prime ministérielle d'intéressement collectif » à une revalorisation sécurisée, équitable et durable du régime indemnitaire des agents. A ce titre, **Solidaires Finances** exige la revalorisation de 150 euros de l'Indemnité Mensuelle de Technicité pour l'ensemble des agents rémunérés par nos Ministères.



La décision pour 2016 sera prise au niveau des Ministres en tenant compte des orientations déjà arrêtées (le versement d'un montant uniforme aux agents annoncé par le secrétaire d'État au budget).

Solidaires Finances a rappelé que la prime d'intéressement collectif était provisionnée à hauteur de 150 euros par agent, même s'il est arrivé que le versement effectif soit inférieur. Le budget existe donc pour procéder à une opération durable et équitable sur les régimes indemnitaires des agents. Nous attendons une décision rapide, par exemple lors du Comité Technique Ministériel du 6 avril prochain...

RIFSEEP

A l'instar de ce qui se prépare dans plusieurs administrations (notamment aux douanes), nos demandes sont claires :

- ❶ obtenir l'exclusion du dispositif RIFSEEP de l'ensemble des agents des Ministères économiques et financiers à savoir tous ceux qui sont rémunérés par nos Ministères.
- ❷ sécuriser durablement leur rémunération afin qu'il n'y ait à l'avenir ni baisse de leur pouvoir d'achat, ni modulation de tout ou partie de leur rémunération.

Cette demande s'appuie sur plusieurs éléments :

- ❶ la modulation individuelle n'est pas simplement et uniquement injuste, en ce qu'elle introduit des distorsions de rémunération entre agents, elle est aussi néfaste pour l'exercice des missions de service public et pour le collectif de travail,
- ❷ ce dispositif s'inscrit dans la vision d'une « harmonisation globale », via le premier étage que constituerait l'application du RIFSEEP, visant à préparer à l'avenir la mobilité des fonctionnaires, laquelle, dans le contexte actuel de repli du service public, ne peut être que subie,
- ❸ au surplus, à la DGFiP, au sein de laquelle une pétition inter-syndicale est lancée pour obtenir l'exclusion du RIFSEEP, la mise en place du RIFSEEP succéderait à une opération particulièrement lourde, celle de l'unification des régimes indemnitaires qui restent complexes et diversifiés.

Solidaires Finances a réitéré (lire ci-contre) notre exigence extrêmement ferme de ne pas voir le RIFSEEP s'appliquer au sein des services de « Bercy ».

Pour le secrétariat général, qui a d'ores et déjà prévu de passer certains corps au RIFSEEP en 2017 (agents de la DGCCRF, agents B et C de l'INSEE...), il n'est pas possible de passer au 1er janvier 2017 tous les corps des ministères économiques et financiers.

S'il existe deux catégories d'exceptions à ce jour, la volonté du secrétariat général est de ne pas demander une exclusion pour l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers. L'administration affirme par ailleurs que les agents B et C ne seront pas modulés.

Solidaires Finances a demandé que la question de l'exclusion des agents des Ministères économiques et financiers du dispositif RIFSEEP soit traitée au niveau des Ministres.

Le secrétariat général a confirmé que suite à ce groupe de travail, cette question sera traitée dans le cadre d'un arbitrage global ministériel.

PPCR

Concernant la fiche « PPCR » élaborée pour ce groupe de travail, **Solidaires Finances** ne peut évidemment pas s'empêcher de réagir à son contenu.

Sur le « rappel des principaux points du protocole », nous rappelons que **Solidaires Fonction Publique** n'a pas approuvé les propositions de Madame la Ministre et de la DGAFP ni le passage en force du Gouvernement. Les points qui pourraient être qualifiés de « positifs » sont loin de répondre aux attentes des agents. Nous parlons là de l'insuffisance de la revalorisation des grilles et du niveau de l'indemnitaire transféré dans l'indiciaire. La réduction de quatre à trois grades pour la catégorie C est une avancée mais là aussi pourquoi ne pas être allé au bout de la logique en ne maintenant qu'un seul grade ?

En revanche, PPCR comporte une multitude de points négatifs dont notamment :

- ❖ la mobilité et la volonté d'uniformiser la situation de tous les fonctionnaires sans tenir compte de la spécificité des missions qu'ils exercent, des technicités et des qualifications exigées, des formations nécessaires au bon accomplissement des missions du Service Public ;

- ❖ les conditions de reclassement dans les nouvelles carrières qui, malgré de petites augmentations indiciaires, en partie autofinancées par l'opération transferts primes/points, vont aboutir à des déclassements en ralentissant les agents dans leur déroulement de carrière. **Solidaires Finances** constate et déplore la persistance de l'Administration à mettre en place des usines à gaz pour modifier les grilles indiciaires, alors que les faibles revalorisations pourraient être, dans la plupart des cas, insérées dans les carrières en place ;

- ❖ la nouvelle évaluation encore beaucoup plus critiquable et contestable que celle issue du décret de 2002, et aménagée en 2010. Les propositions de la DGAFP, si elles se concrétisent, auront, en prônant l'élitisme, pour principal effet de casser le collectif de travail en divisant les personnels. Par ailleurs, la mise en place d'une cadence unique suscite des interrogations auxquelles l'administration n'a malheureusement toujours pas répondu,

- ❖ les perspectives de remise en cause de l'indemnité de résidence pour financer de nouvelles dispositions pour les agents exerçant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (ex ZUS),

- ❖ la fixation dans les statuts particuliers des taux de promotions, les fameux ratios pro/pro. Cette disposition vous oblige d'ailleurs à ouvrir des négociations pour ce qui concerne les taux pour 2017,

- ❖ le calendrier trop étalé dans le temps (de 2016 à 2020) imposant la prise de mesures transitoires concernant les conditions de promotions intra catégorielles ou les modalités de classement de B en A,

- ❖ etc.

De plus, nous craignons que nos analyses actuelles soient incomplètes car nous aurons sans doute à découvrir bien d'autres anomalies et injustices au fur à mesure de l'application de toutes les dispositions du Non-protocole PPCR.

Pour ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, **Solidaires Finances** conteste très fermement la tonalité des propos de l'Administration que nous traduisons, sans doute brutalement, par « Circulez, il n'y a rien voir ! ».

Pour être clair, **Solidaires Finances** exige que toutes les dispositions PPCR, y compris celles visant à toucher de près ou de loin aux statuts particuliers, fassent l'objet de négociations tant au niveau Ministériel que Directionnel. Cette exigence vaut pour l'ensemble des statuts particuliers des agents C, B et A.

De même, les conditions de reclassement vont à nouveau susciter des incompréhensions à propos de certains régimes indemnitaires dont les barèmes prévoient des « tranches » en fonction des échelons (catégories B et A notamment).

Les modalités de mise en œuvre, s'agissant des agents B et C, avancent au niveau Fonction Publique. Pour la catégorie A, les dispositions seront transposées conformément au cadre interministériel. Les marges d'ajustement sont limitées. Tous les textes doivent passer avant la fin de l'année et s'agissant de la traduction sur la fiche de paie, la DGFIP étudie les modalités.

Le calendrier opérationnel devrait prochainement se préciser. Au titre de 2015, il est précisé que les agents conserveront le bénéfice des mois de réduction qu'ils ont acquis.

Pour **Solidaires Finances**, avant la présentation des textes dans un CTM à venir, il faut que la déclinaison des propositions de la Fonction Publique soient discutées, tant au niveau directionnel que ministériel pour débattre des conditions d'application de ces textes.

Toutes les questions, notamment sur les conditions de promotion au sein de la catégorie C par exemple, n'ont pas été précisées au niveau « Fonction Publique », ce qui veut dire pour notre fédération qu'il faut explorer toutes les marges de manœuvre possible au sein de nos ministères.

De la même manière, si nous sommes opposés à la fixation de taux d'avancement de grade (le fameux ratio « pro/pro »), le Ministère doit rouvrir les discussions dans la perspective de 2017. Cela fait partie des questions en suspens...

Notre fédération a également demandé des précisions sur la « cadence unique » prévue par PPCR car celle-ci devrait s'appliquer en 2017 pour les agents de catégorie A et C : il faut donc une information claire de la part de l'administration.

Le secrétariat général a répondu que le dialogue se poursuivrait. S'agissant de la catégorie A, tout n'est pas précisé en termes de déclinaison des textes car tout ne va pas de soi pour certains corps, il faudra des discussions. La DGAFP a cependant potentiellement lancé une discussion sur le sujet.

Concernant la mise en place de la cadence unique pour les avancements d'échelon, le ministère a saisi la DGAFP. La position de celle-ci sera transmise rapidement afin de régler l'année 2016 (pour les B) et d'anticiper 2017 (pour les C et les A) : les majorations d'ancienneté accordées au titre de l'année de gestion 2015 seront acquises. En tout état de cause, l'administration doit apporter de la clarté aux agents.

Les modalités et leur calendrier seront précisées d'ici le Comité Technique Ministériel du 6 avril.

Prime de Restructuration de Service

Concernant la PRS, **Solidaires Finances** soupçonne l'Administration de vouloir « acheter » les agents pour faire passer ses réformes.

Pour **Solidaires Finances**, les dispositions permettant d'amortir les restructurations peuvent conduire à une dégradation des conditions de vie et de santé au travail. Elles sont insuffisantes pour accompagner les mutations et les déplacements géographiques et/ou fonctionnels.

De même, ces mesures d'accompagnement des réorganisations territoriales de l'Etat apparaissent marginales pour permettre une reconversion professionnelle des agents sur la base d'une formation de cinq jours.

Dans ce cadre, **Solidaires Finances** s'abstiendra sur ce texte, d'autant plus que ces mesures sont en partie auto-financées.

Sur ce sujet sensible pour **Solidaires Finances** l'administration estime que cette mesure est une avancée du fait de son barème, exprimé en besoins de formation. Le secrétariat général a précisé que les opérations éligibles à la PRS sont précisées au sein des directions générales.

Les opérations exclues sont celles relevant de la réforme territoriale et qui dépendent d'un autre dispositif, la PARRE, une prime moins avantageuse. La PRS concerne surtout la DGFIP dans le cadre de ses restructurations, pour laquelle le barème de formation (qui détermine le montant de la prime) est transparent, il est repris dans le catalogue de formations.

Pour l'administration, l'application de ce dispositif doit s'accompagner d'une explication claire.

Plan Ministériel de Qualifications

Entre 2012 et 2015, le PMQ (volumes de transformations de C en B et de B en A) a été divisé par 6 dans certaines directions du ministère, alors que les évolutions structurelles continuent d'engendrer des « dérives » dans les doctrines d'emplois, les agents C et B assurant de plus en plus de missions dévolues respectivement aux agents B et A.

Ratio « propro » et tableaux d'avancement

Rappelons que notre organisation a toujours été et demeure favorable à des carrières linéaires.

Nous rappelons également que dans une note de 2008, la DGFAP plaidait pour une stabilité pluriannuelle des ratios d'une part, et pour une solidarité intergénérationnelle ne devant pas passer par une approche en volume d'autre part. Elle demande en conséquence que l'arrêté pluriannuel soit revu pour l'année 2017.

L'administration a remis en séance le tableau ci-dessous : au ministère, les transformations d'emplois s'élèveraient cette année à 240 transformations de C en B et 105 transformations de B en A.

Ce « plan » prévoit une nouvelle chute inacceptable du nombre de transformations de postes de C en B et de B en A.



Répartition des promotions inter-catégorielles exceptionnelles par directions pour 2016			
	C en B	B en A	Total
DGFIP	15	50	200
DGDDI	44	26	70
DGCCRF	5	20	25
Adm. Centrale (adm)	27		27
DGE		4	4
INSEE	10	5	15
SCL	4		4
Total	240	105	345

Au vu de ce document jugé comme une nouvelle provocation, **Solidaires Finances et les autres fédérations ont refusé d'en discuter et ont quitté la séance en demandant à Bercy de revoir sa copie**